

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD
**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE
PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) 2024**

La commission nationale s'est réunie à trois reprises en réunion plénière :

- Le 30/04/2024 pour la répartition des dossiers par binômes et pour expliquer la procédure d'évaluation des dossiers
- Le 14/05/2024 de 10h00 à 12h45 et le 21/05/2024 de 10h00 à 11h35 pour l'affectation des subventions suite aux propositions des binômes

La commission était composée des personnes suivantes :

Nom / Prénom	Fonction	Structure	Courriel
BODIN Jean-Jacques	Membre CD FFB	FFB	jean-jacques.bodin@ffbillard.com
CARDINEAU Véronique	Directrice administrative	FFB	ffb@ffbillard.com
CORVAISIER Dominique	Membre CD FFB	FFB	dominique.corvaisier@ffbillard.com
GOUZIE Renaud	Président commission nationale Américain	FFB	renaud.gouzien@ffbillard.com
LE QUERREC Gilles	Président CDB Sarthe (Pays de la Loire)	CDB	gilles.lequerrec@gmail.com
MASSE Marc	DTN	FFB	dtn@ffbillard.com
PINEAU Roger	Président ligue de la Réunion	Ligue	roger.pineau1@gmail.com
POUILHE François	Secrétaire ligue Nouvelle Aquitaine	Ligue	lbna.secretariat@gmail.com
RABAULT Hervé	Président ligue de Bretagne	Ligue	herve.rabault@orange.fr
REYNAERT Pierre *	Vice-président FFB et président ligue des Hauts de France	FFB / Ligue	pierre.reynaert@ffbillard.com
ESPALIEU Jean-François	Membre comité de déontologie et d'éthique	FFB	jean-francois.espalieu@ffbillard.com

*Pour raisons médicales, Pierre Reynaert a été remplacé pour le traitement des dossiers par Véronique Cardineau.

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la fédération Française de billard d'un montant 2024 de 69 800 €, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage PSF 2024 jointe au présent PV.

Au 25/04/2024, date limite de dépôt des demandes de subventions, la fédération Française de billard a reçu et enregistré 27 dossiers de demandes de subventions*.

Après analyse de la présente commission :

- 5 dossiers sont rejetés car non-éligibles dont la liste est présentée en annexe I;
- 22 dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention dont la liste des bénéficiaires et les montant associés sont présentés en annexe III.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence nationale du sport pour validation. Cette dernière procèdera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des CR établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales),...

Sur la base des résultats de son analyse, l'Agence pourra demander des compléments d'informations à la fédération et/ou procèdera au paiement des subventions proposées par la présente commission.

Ce PV est accompagné d'un compte rendu reprenant des éléments plus détaillés, qualitatifs et quantitatifs, issus des commissions nationales et/ou territoriales pour les fédérations qui ont une gestion décentralisée.

Fait à Bellerive sur Allier, le 28/05/2024

Signature du Président / de la Présidente de commission



**Lors de la connexion sur Osiris pour la saisie des propositions de demandes de subventions, nous avons constaté qu'il y avait 1 dossier supplémentaire : club Keep Pool de Ste Eulalie qui a moins d'un an d'existence donc la demande n'est pas recevable.*

ANNEXE I - Liste des dossiers non éligibles / rejetés

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du rejet », l'un des objets suivants :

- l'association n'a pas de SIRET/SIREN ;
- les informations administratives de l'association ne sont pas conformes ;
- un document obligatoire manque (PV AG, compte de résultat, projet associatif, bilan) ;
- autre (champ libre).

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du rejet
24-0027	Billard blackball Issoudun	Demande de subvention insuffisante < 1 500 €
24-0002	Billard Club Noyon	Demande de subvention insuffisante < 1 500 €
24-0005	Billard Club Chambéry	Achat > 500 €
24-0023	Entente rafale force 8	Achat > 500 €
24-0019	Sporting club le Rheu	Achat > 500 €

ANNEXE II - Liste des dossiers 2024 non retenus

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du refus », l'un des objets suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération ;
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...);
- autre (champs libre).

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du refus

ANNEXE III - Liste des dossiers 2024 retenus

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Actions	Montant demandé	Montant proposé
24-0001	Billard club Joué les Tours	Action 1	9 500 €	2 000 €
		Action 2	13 000 €	4 800 €
		Action 3	4 500 €	0 €
24-0003	Académie Brestoïse		1 500 €	1 500 €
24-0004	Ligue des Pays de la Loire	Action 1	5 000 €	2 500 €
		Action 2	3 000 €	1 500 €
		Action 3	4 000 €	2 000 €
24-0007	Douarnenez Sport billard		2 000 €	2 000 €
24-0008	Billard club Perigourdin		2 000 €	2 000 €
24-0009	Ligue de Normandie	Action 1	2 500 €	1 500 €
		Action 2	1 700 €	800 €
		Action 3	1 500 €	500 €
		Action 4	2 800 €	1 500 €
24-0010	La Jeune France Cholet	Action 1	1 500 €	1 000 €
		Action 2	1 500 €	1 500 €
		Action 3	2 000 €	1 500 €
24-0011	Ligue de Bretagne	Action 1	4 000 €	3 000 €
		Action 2	1 200 €	300 €
24-0012	Ligue Nouvelle Aquitaine	Action 1	1 000 €	1 000 €
		Action 2	1 500 €	800 €
		Action 3	4 500 €	2 000 €
		Action 4	1 200 €	1 000 €
24-0013	Ligue du Centre		7 000 €	6 200 €
24-0014	Billard club des Olonnes		3 770 €	2 000 €
24-0015	Comité départemental 44	Action 1	1 000 €	0 €
		Action 2	2 000 €	500 €
		Action 3	1 000 €	500 €
		Action 4	1 000 €	500 €
24-0016	Ligue Occitanie		3 000 €	2 500 €
24-0017	Don Bosco Nantes	Action 1	1 000 €	1 000 €
		Action 2	1 400 €	1 400 €
		Action 3	300 €	300 €
		Action 4	1 000 €	1 000 €
24-0018	Black pearl association		6 000 €	3 200 €
24-0020	Ass sportive culturelle la Montagne	Action 1	1 000 €	1 000 €

		Action 2	1 500 €	1 500 €
		Action 3	1 000 €	0 €
		Action 4	900 €	500 €
24-0021	Sun Rock billard club		2 020 €	1 500 €
24-0022	Jeunesse sportive Coulaines	Action 1	1 000 €	1 000 €
		Action 2	700 €	700 €
24-0024	Ligue de la Réunion		2 000 €	1 800 €
24-0025	Académie de billard St Pierre		2 000 €	2 000 €
24-0026	Ass des billarder's Blésois	Action1	3 500 €	1 500 €
		Action 2	2 000 €	0 €
24-0028	Ligue Grand-Est	Action 1	4 000 €	0 €
		Action 2	3 000 €	1 500 €
		Action 3	2 000 €	2 000 €
		Action 4	2 000 €	1 000 €